

Intervention liminaire de Jean Dionis du Séjour :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Permettez-moi, au nom du groupe UDI, un commentaire préliminaire sur l'organisation de nos débats. La séance d'aujourd'hui comporte 45 délibérations, dont plusieurs sont très importantes ; le SRESRI, la délibération compétence et recrutement, le règlement d'intervention en faveur des TPE, le syndicat mixte inter-modal de Nouvelle-Aquitaine et surtout le règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville. Enfin, nous devons débattre et voter sur plusieurs motions importantes à l'initiative des groupes politiques qui composent notre assemblée.

Je doute fort que nous puissions faire notre travail délibératif sérieusement sur l'ensemble de cet ordre du jour, même en prolongeant la séance tard ce soir.

J'en prends le pari :

Soit nous bâclerons les dernières délibérations et l'examen des motions, et nous pourrions dans ce cas terminer ce soir

Soit nous déborderons sur une deuxième journée de délibération.

Cette éventualité, j'en suis persuadé, la plupart d'entre vous ne l'a pas prévu. Vous prenez ainsi le risque d'avoir des problèmes de quorum. Mais en tout cas, la fin de cette séance risque d'être bâclée. Or, elle ne le mérite pas.

Nous avons donc un vrai problème d'organisation démocratique. Une fois pour toute, il faut que nous prenions acte que le travail délibératif qu'exige aujourd'hui le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine est sans doute plus de l'ordre d'une douzaine de débats par an plutôt que 5 à 6.

Notre groupe a décidé de consacrer son propos liminaire à la relation entre le Conseil Régional et les territoires qui composent notre région. Nous y voyons plus clair aujourd'hui dans l'organisation de la politique contractuelle que vous souhaitez mettre en place entre ces deux parties. Malheureusement les inquiétudes que nous vous avons exprimées lors de la séance du 10 avril 2017 se trouvent confirmées.

En effet, le 10 avril 2017, lorsque vous avez posé les bases de votre politique contractuelle, nous vous alertions sur un certain nombre de choix qui nous semblaient très contestables.

Premier choix contestable : la création d'un échelon de contractualisation artificiel. Vous avez découpé le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en 51 territoires de contractualisation. Chacun d'entre eux rassemblent la plupart du temps plusieurs EPCI. En faisant cela, vous ne simplifiez pas la vie administrative régionale. Vous la complexifiez. L'UDI réaffirme avec

force que la solution d'avenir est un lien direct entre le Conseil Régional qui a vocation naturelle à être le chef d'orchestre sur son territoire en ce qui concerne ses compétences et les 153 inter-communalités qui le composent. Et qu'on ne nous dise pas que l'administration régionale ne peut pas gérer de manière directe 153 contrats de territoire.

Le 10 avril 2017, nous vous alertions sur les dangers d'établir une carte supplémentaire des territoires vulnérables.

Quelques soient les efforts louables que vous ferez au niveau de la méthodologie de construction de cette carte de la vulnérabilité territoriale en Nouvelle-Aquitaine, là encore vous complexifierez inutilement l'action publique.

Aujourd'hui, vous disposez des outils nationaux et européens pour identifier les territoires en grande difficulté, que ce soit les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les zones de revitalisation rurale.

Ces cartographies sont opérationnelles et l'adoption par la région de ces territoires comme étant des territoires prioritaires permettrait de consolider l'action publique de l'État, de la région, des collectivités locales sur les mêmes territoires et sur les mêmes priorités.

Il y a là une deuxième critique de fond que le groupe UDI vous adresse et adresse à votre politique contractuelle. En consolidant à l'échelle des 51 territoires de contractualisation retenus les données concernant les problèmes socio-économiques, vous allez masquer les véritables points durs de l'action publique que sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale.

Enfin, toujours le 10 avril 2017, nous pointions et nous regrettions qu'il n'y ait pas de vraies analyses et vraies réflexions sur les moteurs du développement territorial. Je sais vos réserves sur la notion de ruissellement et je reconnais la pertinence d'une partie de celles-ci. Il reste que la métropole bordelaise entraîne dans sa prospérité non seulement la Gironde mais une partie du département des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne voire même des Charentes. Il reste que chacune des 25 agglomérations qui composent notre territoire sont objectivement le moteur économique des territoires environnants, souvent à 30 kilomètres de rayon autour de leur centre ville. On ne trouve pas de réflexions sur ces réalités là dans vos propositions de la politique contractuelle. Nous sommes en attente d'une véritable proposition d'un découpage territorial adapté à la Nouvelle Aquitaine du 21ème siècle qui partirait de la métropole bordelaise, s'appuierait sur le réseau des 25 agglomérations de notre région, pour être relayé au final par un réseau de petites villes et centres-bourgs.

Ces remarques préliminaires sont des remarques que nous avons faites le 10 avril 2017 et qui sont nécessaires de refaire aujourd'hui car on ne peut pas dissocier les choix fondamentaux de votre politique contractuelle et le règlement d'intervention sur lequel vous nous proposez aujourd'hui d'intervenir.

En dehors de ces remarques fondamentales, le groupe UDI constate que la politique contractuelle que vous mettez en oeuvre est une politique sans financement additionnel des politiques sectorielles de chacune des compétences de la région.

Il y a là un choix de fond. D'autres choix auraient été possibles. Par exemple celui qui aurait concentré les politiques sectorielles sur les compétences exclusives de la région, comme le développement économique et l'aide aux entreprises et qui aurait ouvert la politique contractuelle sur les compétences partagées à savoir la culture, le sport le tourisme notamment.

Aujourd'hui, nous avons une politique contractuelle sans financement additionnel qui ne sert qu'à assurer, et ce n'est pas rien, une cohérence territoriale de chaque financement sectoriel demandé par les territoires.

Monsieur le Président, vous l'avez dit souvent, vous ne voulez pas d'une Région qui soit un guichet. Vous voulez appliquer sur vos compétences la politique décidée au sein du Conseil Régional. Cela peut s'entendre sur un certain nombre de compétences limitées au coeur des compétences exclusives du Conseil Régional. Mais pour tout le reste, cette affaire est bigrement centralisatrice et bigrement jacobine. Cela nous étonne de vous qui êtes un authentique girondin. Mais posez vous quelques questions ; pourquoi, alors que nous sommes à mi-mandat régional, aucun contrat territorial ne semble avoir été encore signé avec un des territoires aquitains ?

Je vois pour ma part à ce constat deux raisons ; la première est que la mécanique que vous avez mise en place est affreusement compliquée. Nouveau territoire de contractualisation, classification entre territoires vulnérables et territoires non vulnérables, pilotage complexe, et au final, de toute façon, chacun des projets doit passer par le règlement d'intervention de la politique sectorielle concernée. C'est affreusement compliqué et technocratique. La deuxième raison est que de toute façon les territoires ne se bousculent pas pour contractualiser avec la région car ils savent qu'au final cela ne leur rapportera rien de plus qu'un portage projet par projet dans chacune des politiques sectorielles concernées.

Monsieur le Président, le groupe UDI vous demande de remettre en chantier cette affaire là. Elle est mal embarquée et il y a un grand écart surprenant entre Alain Rousset girondin vis à vis de Paris et Alain Rousset centralisateur vis à vis de Parthenay, Bergerac, Châtelleraut, Agen, Saintes, Cognac...

Vous me direz pour conclure : que proposez-vous à l'UDI ? Monsieur le Président nous vous avons fait des propositions concrètes comme la contractualisation directe entre région - EPCI.

Deuxièmement, nous disons oui à un effort particulier sur les territoires vulnérables, ils sont connus, ce sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale. Mais épargnez nous une nouvelle carte de vulnérabilité régionale.

Troisièmement, investissez sur votre réseau structurant les 25 agglomérations de la Nouvelle Aquitaine, c'est lui qui structure fondamentalement votre territoire. C'est par lui qu'il peut y avoir un effet moteur qui passe de Bordeaux par les réseaux d'agglomérations vers les petites villes et centres-bourgs à destination de l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Quatrièmement, recentrez la politique sectorielle sur ce qui est le coeur des compétences régionales. Et pour le reste, faites du contractuel, mais du vrai : osez des financements fongibles d'un projet à l'autre. Et mettez en place cette politique contractuelle de confiance entre la région Nouvelle Aquitaine et les 153 territoires qui composent la Nouvelle Aquitaine.

Voilà nos propositions. Voilà notre politique contractuelle alternative. Pour l'instant les écarts sont trop grands entre nos propositions et les vôtres pour que nous votions vos délibérations 20 et 23. Véronique Abelin reviendra dessus lors des débats propres à ces délibérations. Voilà pourquoi le groupe UDI s'opposera lors des votes aux délibérations proposées pour la politique contractuelle. En effet, la relation fondamentale entre les régions et les territoires qui la composent mérite une politique plus forte et plus lisible.